



## Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le mardi  
7 septembre 2021 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Une personne était présente dans le public.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Réso 2021-109**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 août 2021**

#### **Réso 2021-110**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 9 août, dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### **4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

#### **Réso 2021-111**

Il est proposé par Réjean Albert, appuyé et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 40 377.33\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

**ADOPTÉE**



## 5. AFFAIRES MUNICIPALES

### a) Dépôt des deux états comparatifs

Déposé au conseil :

1<sup>er</sup> : état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante.

2<sup>e</sup> : compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le secrétaire-trésorier (ou trésorier), et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

### b) Nordikeau (plan de rinçage)

#### Réso 2021-112

**Considérant** qu'il faut un plan de rinçage pour les bornes-fontaines;

**Considérant** que la municipalité n'a jamais eu de plan de rinçage;

Il est proposé par Patrice Dubé de s'informer auprès des autres municipalités s'ils ont un plan de rinçage où comment il fonctionne. Alors le point est reporté à la prochaine rencontre.

**ADOPTÉE**

### b.1) Nordikeau suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable

#### Réso 2021-113

**Considérant** qu'à l'automne 2019, le gouvernement a annoncé de nouvelles modalités pour le suivi du plomb et du cuivre afin de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

**Considérant** que cette nouvelle démarche a pour but d'éliminer les sources de plomb provenant des vieilles conduites d'entrée d'eau. Le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a créé quatre guides qui visent à soutenir les responsables de système de distribution d'eau potable afin de se conformer aux exigences du RQEP.

Nous vous proposons de réaliser ces services en 2021 aux montants suivants, avant taxes :

- Assistance technique 72,25\$/h
- Échantillonnage 70,00\$/échantillon
- Déplacement 0,57\$/km

Il est proposé par Marguerite Albert et accepté à l'unanimité par le conseil la proposition de Nordikeau.

**ADOPTÉE**



### c) Proposition assurance des cyberrisques

L'assurance accepte de renouveler l'assurance cyberrisques avec les pare-feu que nous avons présentement.

Alors les soumissions que nous avons de servlinks communication, informatique IDC vont nous permettre de les budgété pour l'année 2022.

### d) Conteneurs

#### Réso 2021-114

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy nous demande s'il est possible de leur vendre des conteneurs bleus et leur dire quel prix et la grandeur.

Il serait prêt pour venir les chercher.

Il est proposé à l'unanimité de ne pas vendre de conteneur.

### **ADOPTÉE**

### e) Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE

#### Réso 2021-115

- Dossier :00030952-1-13050 (01) -2021-04-22-34
  - Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2021-115

ATTENDU QUE la municipalité de Lejeune a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;



ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Fernand Albert, appuyé par Patrice Dubé, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Lejeune approuve les dépenses d'un montant de 17 993.80\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**f) Chargeur**

**Réso 2021-116**

Considérant que nous avons reçu 2 soumissions;

Considérant qu'à la rencontre d'août, nous avons décidé de reporter ce point à cette rencontre;

Considérant que la soumission de Brandt est celle qui conforme avec la demande de l'appel d'offres;

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Brandt même si le montant est un peu plus élevé. Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lejeune tous les documents relatifs à ce dossier d'achat.

Cette dépense sera prise à même le surplus non affecté de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**g) Entretien paysagé**

**Réso 2021-117**

Considérant que la température est clémente et qu'il est trop tôt pour couper les plantes;

Considérant que l'employeur de voirie est seul pour l'instant, elle pourra lui donner un coup de main.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement que Hélène Viel travaille deux semaines de plus. On prolonge le contrat jusqu'au 2 octobre 2021.

**ADOPTÉE**



#### **h) Offre d'emploi patinoire**

Considérant que nous avons eu une demande pour entretenir la patinoire pour l'année 2021-2022.

Considérant que la dernière fois que nous avons fait paraître une offre d'emploi, nous n'avons reçu aucune candidature

Il est proposé de le rencontrer dans la prochaine rencontre du comité de ressources humaines, et revenir sur le sujet à une prochaine rencontre du conseil.

#### **i) Engagement d'employé contre maître voirie ENGAGEMENT D'EMPLOYÉ DE VOIRIE PREMIER**

##### **Réso 2021-118**

À la suite du décès de monsieur André Dubé  
Sur la recommandation du comité des ressources humaines qui a rencontré monsieur Alex Dubé le 18 août 2021.

Attendu que Monsieur Alex Dubé a accepté de relever ce nouveau défi et que ce dernier a acquiescé aux conditions de travail ainsi qu'au salaire proposé.

En conséquence, il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité qu'Alex Dubé soit engagé comme employé de voirie premier.

**ADOPTÉE**

### **6. CORRESPONDANCES ET INVITATIONS**

#### **a) OMH Appuie pour les copains du jardin 2022**

##### **Réso 2021-119**

Le projet « Les copains du jardin 2022 », présenté par l'Office municipal d'habitation de Dégelis, présente une belle occasion d'impliquer les résidents dans leur propre alimentation et une opportunité pour occuper leur temps libre. Ce projet permettra aux locataires d'établir des liens entre eux en partageant leurs connaissances et leurs habiletés.

Des initiatives semblables se sont développées dans notre municipalité impliquant des jeunes et des personnes âgées et ce fut un succès.

Nous encourageons votre initiative, car nous sommes assurés de la réussite de ce projet. Nous soutenons et souhaitons la mise en place du « Jardin communautaire à ma hauteur ».

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité du conseil de faire une lettre d'appui pour les copains du jardin 2022.

**ADOPTÉE**



**b) Réponse Fonds AgriEsprit de FAX ( pour achat équipement incendie)**

Considérant la demande que nous avons faite ce printemps pour l'achat de matériels pour les pompiers;

Considérant que nous avons reçu un courrier pour nous dire qu'il sont heureux d'avoir reçu autant de demandes de qualité cette année. Mais malheureusement, il ne sont pas en mesure de financer notre projet pour le moment.

Il nous encourage à présenter une nouvelle demande de financement l'an prochain. Pour voir la liste des projets financés en 2021 , elle sera publiée cet automne sur la page Fonds AgriEsprit de Fac.

**c) Lettre**

Dépôt de la lettre reçue par courriel pour le terrain du 225 rang du lac, concernant le règlement de zonage # 204 article 8.7 de la municipalité. Cet article concerne le nombre de roulottes permises sur un terrain.

**7. DEMANDE DE DONS**

**a) 28<sup>e</sup> Grand Don : Permettez-nous d'aider plusieurs enfants**

**Réso 2021-120**

Considérant qu'il donne 75% des argents amassés à des organismes locaux de la région et 25% ira aux Œuvres des Manoirs Ronald MC Donald's du Québec Donc, 100% des argents amassés iront aux organismes bénéficiaires.

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité de faire un don de 100.00\$ pour Participez au 28<sup>e</sup> Grand MCDon. De faire le chèque à l'ordre des Restaurants Dubillard Inc.

**ADOPTÉE**

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**a) Panier de Noël**

**Réso 2021-121**

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement de faire un don de 100\$ au nom de la Maison famille du Témiscouata. De mettre des paniers pour ramasser les denrées non périssables au dépanneur et à la municipalité.

**ADOPTÉE**



**b) Centre d'Action bénévole Région Témiscouata**

**Réso 2021-122**

Le centre d'action bénévole Région Témiscouata invite les municipalités à son lancement du conte théâtral intitulé « Le Grand Madawaska »

Il nous invite à déléguer un représentant de notre municipalité pour y assister.

Le lancement à lieu au Fort Ingall, 81, chemin Caldwell, Témiscouata-sur-le-Lac, le 16 septembre 2021 à 13h30.

Il a été approuvé à l'unanimité que Fernand Albert soit délégué pour assister au conte théâtral organisé par le Centre d'Action bénévole.

**ADOPTÉE**

c) Armelle dit que le festival Le Jeune Archet a très bien fonctionné. Beaucoup de gens nouveaux ont participé.

Le festival était très différent et très agréable. Nous aurons un compte rendu après leur prochain CA.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Carole Viel propose la levée de la séance à 20 h 35.

-----  
**Pierre Daigneault**  
**Maire**

-----  
**Claudine Castonguay**  
**Directrice générale**

**Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**